

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE NISSAN LEZ ENSERUNE

-----  
ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LES PROJETS DE MODIFICATION N°3 ET N°4  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
-----

## Objet et dates de l'enquête :

Il sera procédé à une enquête publique **unique** sur les projets de modification n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NISSAN LEZ ENSERUNE, conformément aux dispositions prévues par les articles L.153-41, L.153-19 et R.153-8 du Code de l'urbanisme et par les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-27 du Code de l'environnement. Ces modifications visent à :

- Concernant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme : sa mise en compatibilité avec le SCOT du Biterrois. En effet le PLU, qui dispose d'une évaluation environnementale, a été élaboré en concertation avec les acteurs du SCOT mais a été approuvé avant que le SCOT ne soit arrêté. Plusieurs procédures d'urbanisme ont apporté des évolutions au PLU depuis son approbation le 10 mai 2012. Aussi une modification de droit commun s'avère être la procédure la plus adaptée pour sa mise en compatibilité avec le SCOT du Biterrois.
- Concernant la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme : la prise en compte du Projet d'Intérêt Général de la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan. Les emplacements réservés au bénéfice du projet nécessitent d'être intégrés dans le document graphique du PLU, afin de préserver le foncier d'ici sa réalisation sans toutefois que cela ne remette en cause le zonage du PLU, approuvé, ou son règlement.

## Personne auprès de qui des informations sur l'enquête peuvent être demandées :

MAIRIE -Mme MARCO Géraldine

Tél : 04 67 11 84 85 - courriel : [dgs@nissanlezenserune.com](mailto:dgs@nissanlezenserune.com)

## Personne responsable du projet :

La personne responsable des modifications du PLU est la commune de Nissan Lez Ensérune représentée par son maire Pierre CROS dont le siège administratif est situé à la mairie de Nissan Lez Ensérune.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Nissan Lez Ensérune, 1 place de la République - 34440 siège de l'enquête, durant 32 jours, du 21 juin au 22 juillet 2021 inclus. Les lieux de l'enquête feront l'objet d'un protocole sanitaire affiché en mairie.

## Commissaire enquêteur

Madame Françoise FABRE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision du Président du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 5 mai 2021.

## Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur support papier à la mairie, 1 place de la République, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à l'Espace Public Numérique, 2 place de la République du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 13h00
- Sur le site internet de la commune : [www.nissan-lez-enserune.fr](http://www.nissan-lez-enserune.fr)
- Sur l'adresse électronique suivante :

<https://www.democratie-active.fr/modification-3-et-4-plu-de-nissan-lez-enserune/>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la Mairie de Nissan lez Ensérune.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, et disponible en mairie
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Mme FABRE Commissaire Enquêtrice  
Mairie  
1 Place de la République  
34440 NISSAN LEZ ENSERUNE
- Sur le site internet accueillant le registre dématérialisé :  
<https://www.democratie-active.fr/modification-3-et-4-plu-de-nissan-lez-enserune/>

**Permanence de la commissaire enquêtrice :**

La commissaire enquêtrice accueillera le public et recevra les observations, propositions ou contre-propositions à la Mairie de Nissan lez Ensérune :

- Le mardi 29 juin 2021 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 15 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 22 juillet 2021 de 14h00 à 17h00

**Consultation et publicité du rapport de la commissaire enquêtrice :**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public,

- sur le site internet de la commune : [www.nissan-lez-enserune.fr](http://www.nissan-lez-enserune.fr)
- sur support papier à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par la commissaire enquêtrice.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation des deux modifications ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications en vue de cette approbation.